



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 26

Pouvoirs : 3

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 mars 2025

**PRESENTS :**

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

**ABSENTS :**

FAVREAU Gilles (CCVAI)

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :**

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

CLEMENT Françoise (CCVAI)

**OBJET : Renouvellement de la convention avec ALEC 42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat)**

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025

Date de reception de l'AR: 08/04/2025

042-244200614-DE2025\_0304\_16-DE

A G E D I

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Une Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) est une structure créée à l'initiative des collectivités locales, dans laquelle les collectivités locales sont fortement impliquées dans la gouvernance. C'est un organisme d'ingénierie partenariale et territoriale porteuse de connaissances qui conduit des activités d'intérêt général afin de favoriser au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'ALEC regroupe en son sein des partenaires, acteurs, décideurs que sont les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations de consommateurs ou de protection de l'environnement, les fédérations de professionnels, les producteurs et distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux.

Afin de mener à bien l'intégralité des missions qui lui sont confiées par les collectivités de la Loire, l'ALEC42 sollicite une participation financière identique auprès de chaque intercommunalité ligérienne.

Cette contribution financière s'élève à une somme annuelle de 1,90 € par habitant, comprenant :

- Le montant de l'adhésion
- Les subventions directes émanant de son budget de fonctionnement

Montants des contributions financières pour l'année 2025 pour la CCVAI :

	Montant par habitant	Nombre d'habitants*	Montant total
Adhésion	0,05 €	6 045	302,25 €
Contribution financière directe	1,85 €	6 045	11 183,25 €
TOTAL			11 485,5 €

Soit :

TOTAL	1,90 €	6 045	11 485,50 €
-------	--------	-------	-------------

\* : population totale légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 - Source INSEE

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**, Le conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,

**Article 1 : APPROUVE** le renouvellement de la convention selon les modalités présentées

**Article 2 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la CCVAI

**Article 3 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles

COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A Saint-Germain Laval, le 03/04/2025

Le Président,  
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,  
CLEMENT Françoise (CCVAI)



*Certifié exécutoire par le Président compte tenu  
de la réception en Sous-Pr.*

Date de transmission de l'acte: 08/04/2025  
Date de réception de l'AR: 08/04/2025  
042-244200614-DE2025\_0304\_16-DE  
AGEDI